



# THALES AVS FRANCE

## J - 13

Après de multiples affichages, la CFDT a réalisé un petit sondage auprès de salariés afin de savoir si le projet **THALES AVS France** que la direction générale va mettre en place dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 a retenu leur attention.

Depuis des années, nous faisons partis d'une seule société : THALES AVIONICS qui regroupe 6 sites Vendôme, Valence, Toulouse, Châtelleraut (2 sites) et Mérignac (siège social), Vélizy ayant disparu après STRADA.

Au **1<sup>er</sup> janvier 2018**, nous serons la société **THALES AVS France** issue de la fusion/absorption des sociétés du groupe : **TTS, TLCD, TED et TAV étant la société absorbante.**

**THALES AVS FRANCE** sera composée de 11 établissements :

**Ex Thalès AVionics (TAV)**

Mérignac (siège social), Toulouse, Châtelleraut (2 établissements), Valence, Vendôme (activité avionique de vol)

**Ex Thalès Training et Simulation (TTS)**

Cergy (activité Simulateur)

**Ex Thalès Electron Devices (TED)**

Vélizy, Moirans, Thonon les Bains (activité Tubes pour satellite et médical)

**Ex Thales LCD (TLCD)**

Moirans (activité écrans à cristaux liquides)

**Soit environ 6000 salariés**

## Les premières conséquences chronologiques :

### 1. Nomination des Délégués Syndicaux Centraux (DSC) :

La direction propose la nomination de 5 Délégués Syndicaux Centraux par organisation syndicale représentative soit à périmètre égal 3 de moins !

### 2. Constitution du Comité Central d'Entreprise AVS (CCE AVS France) :

Mise en place d'un Comité Central d'Entreprise THALES AVS France de transition du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 jusqu'en Novembre 2018 dont la composition sera :

CCE TAV + CCE TED + 2 élus du CE de TTS + 2 élus du CE de TLCD.

Pourquoi Novembre ?

Afin d'être conforme à l'ordonnance 5 (Macron), la direction groupe a décidé de proroger ou mettre fin aux mandats des élus des 11 sites THALES AVS France au 31 novembre 2018. Cela aura pour effet de nouvelles élections en Novembre 2018.

### 3. Renégociation des accords des sociétés,

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pendant une période de 16 mois, ouverture des négociations sur : l'aménagement du temps de travail, les ASC (Activités Sociales et Culturelles), la composition du CSEC (Comité Social et Economique Central, ex Comité Central d'Entreprise (CCE)), le Télétravail,....

### 4. Dissolution de chaque activité dans un « gros ensemble » sans identité :

Quelle sera la vision développée par les clients et les administrations de chacune des activités propres des entités légales actuelles, des futures entités fusionnées (investissements, ENF, embauches en créant des mégastructures)?

### 5. Réduction de la représentation des salariés au travers d'Instances Représentatives du Personnel (IRP) qui ne permettront pas de traiter l'ensemble des sujets de chacune des Ex sociétés.

Les Délégués du Personnel, le Comité d'Etablissement et le CHSCT seront regroupés dans une instance appelée Comité Social et Economique (CSE) pour chaque site à partir de fin 2018 après les élections.

### 6. Menaces sur l'emploi :

Le rapport des experts montre une menace sur l'emploi notamment sur les fonctions transverses.

**Vos élus CFDT s'engagent à vous tenir informés des avancées tout au long du processus de négociation.**